

Sujet : critique de l'étude d'impact du projet de parc éolien du Mesnil-Réaume

## TABLE DES MATIÈRES

1.	L'absence d'information .....	2
2.	La multiplicité des projets.....	2
3.	La force du vent.....	2
a)	La résistance des éoliennes face au vent .....	2
b)	Les performances des éoliennes .....	3
4.	L'impact sonore.....	3
a)	La nature des éoliennes .....	3
b)	L'emploi du conditionnel et les erreurs de mesure.....	3
c)	Le sens du vent .....	3
d)	Quelques mesures .....	4
5.	L'impact visuel.....	5
a)	Les photomontages .....	5
b)	Les points noirs de l'étude paysagère .....	5
c)	Deux poids, deux mesures ? .....	5
d)	La richesse de la région.....	6
6.	La faune.....	6
7.	Questions diverses supplémentaires .....	7
a)	Sur l'étude en général .....	7
b)	La terre des fondations.....	7
c)	Le tarif de rachat.....	7
d)	Radiocommunications.....	7
e)	La dévaluation des habitations .....	8
f)	L'extension des villages.....	8
g)	La sécurité .....	8
8.	Annexes (voir pages suivantes).....	8
a)	Roses des vents en France.....	8
b)	Vents dominants dans notre région.....	8
c)	Propagation des bruits sur windpower.org.....	8
d)	Comparer éoliennes et moulins .....	8
e)	Document de la DDE .....	8

## 1. L'absence d'information

Cela fait un peu plus d'un an que certains villages de notre région parlent de projets éoliens, mais l'ensemble reste flou et peu de gens y croient vraiment ou alors sont fatalistes. Mais c'est avec grande surprise que la population de Mesnil-Réaume a constaté qu'un projet, élaboré sans concertation et sans information véritable, arrivait à la phase de l'enquête publique. Une seule réunion d'information au public, pour lui présenter le projet totalement ficelé juste avant l'enquête et c'est tout. Que les promoteurs annoncent à l'oral un vent du sud dominant, qu'il faille insister pour obtenir des informations, que les promoteurs mettent fin à la réunion pour ne pas répondre à des questions techniques, où le mépris que l'on pouvait percevoir chez eux à notre égard, c'est à quoi nous avons eu droit. Il n'est guère étonnant que le public ait manifesté son inquiétude. Tout cela est propice à créer de l'agitation (dans Mesnil-Réaume et ailleurs).

## 2. La multiplicité des projets

De nombreux projets sont à l'étude dans notre région (Criel-sur-Mer, Flocces, Etalondes, St-Rémy-Bosc-Rocourt, Baromesnil, Mesnil-Réaume, St-Martin-Le-Gaillard, d'autres villages, notamment de l'autre côté de la vallée de l'Yères). Mais ces projets s'élaborent indépendamment les uns des autres, sans cohérence, sans réflexion d'ensemble. Cela est totalement inadmissible au vu de l'impact visuel imposé par la présence d'éoliennes clignotantes de 100 à 120 m de haut (les futures s'annoncent encore plus hautes). Un seul mot d'ordre : la course au profit promis par l'arrêté Cochet et pourvu qu'on soit dans les premiers. Où est l'intérêt de la région et de la nation ? Où est passée la notion de préservation du paysage ? Que vont devenir de paisibles villages qui risquent d'être encerclés d'énormes aérogénérateurs, sans commune mesure avec les proportions de leurs différentes constructions ? L'État ne s'est-il pas défaussé du problème et ne risque-t-il pas de laisser faire tout et n'importe quoi au nom d'intérêts privés ? Quand les maires et les élus ont-ils reçu une information complète et impartiale sur l'éolien industriel et massif ? Qui, d'ailleurs en était vraiment conscient ? Des publicités alléchantes, oui, et un argent facile promis, qui ont endormi le sens critique de beaucoup (mais pas de tous heureusement). Malheureusement, on est loin des éoliennes, pourtant encore assez récentes, d'une trentaine de mètres de haut.

## 3. La force du vent

### a) La résistance des éoliennes face au vent

Page 31 de la pièce 1, on peut lire les vitesses maximales que le vent a réellement atteint dans notre région : 45 m/s (162 km/h), 40 m/s (144 km/h), 38 m/s (136,8 km/h), 36 m/s (129,6 km/h). Un peu plus loin, au cap de la Hève, au Havre, on a aussi relevé une vitesse de 180 km/h, en octobre 1987. Et page 74, on découvre que les éoliennes prévues peuvent résister 10 min à des vents de 38,3 m/s (137,88 km/h) et 5 s à des vents de 49,6 m/s (178,56 km/h). Il est clair que les éoliennes n'auraient pas pu affronter les vents que nous avons eu ces dernières années. Doit-on faire un pari sur le futur ? De plus, il est signalé que « l'accélération maximale de rafale admissible pour ces éoliennes est  $10 \text{ m/s}^2$  ». Le site d'implantation s'appelle « Vente Ben », ce qui fait certainement référence aux rafales qui doivent exister particulièrement sur ce lieu, puisque la vitesse moyenne des vents qui y a été mesurée n'est que de 5,15 m/s. Le vent peut-il passer par exemple de 10 m/s (36 km/h) à 15 m/s (54 km/h) en une demi seconde, ou tout autre accélération équivalente ? Si oui, cela donne une deuxième raison de craindre la chute des éoliennes.

## b) Les performances des éoliennes

Avec les données communiquées page 32 sur le vent mesuré, le coefficient de Weibull, les caractéristiques de l'éolienne pages 25 et 26, et avec l'aide du logiciel de calcul de puissance sur le site danois winpower.org, nous avons calculé le rendement de l'éolienne. La courbe de puissance est assez difficile à lire précisément, mais dans le **meilleur** des cas, le logiciel affiche 19%, autrement dit 1665 heures de fonctionnement par an à la puissance nominale de 2 MW. C'est vraiment peu. Si ces calculs sont justes, le site est d'un intérêt très réduit. De plus, le logiciel trouve une puissance du vent de 201 W/m<sup>2</sup>, alors que le tableau 12 de mesures réelles de la page 32 indique une moyenne de 151 W/m<sup>2</sup>. Si on modifie des paramètres pour obtenir cette puissance, l'éolienne n'a plus une performance que d'environ 15% (soit environ 1300 heures de fonctionnement par an à la puissance nominale de 2 MW). Rien n'est signalé dans l'étude à ce sujet. C'est peut-être la raison pour laquelle un deuxième mât de mesure (plus haut) a été implanté, puisque de tels logiciels déduisent par un calcul (mais qui dépend de nombreux paramètres), la vitesse du vent à différentes altitudes, en fonction de l'altitude réelle des mesures. Pas un mot n'est dit dans l'étude au sujet de deuxième mât. La dernière colonne du tableau 12 s'intitule « Total », mais devrait s'intituler « Moyenne », car seule la ligne « Fréquence » contient à la fin un total. Comment est calculée la moyenne du coefficient k de Weibull ? Des détails des calculs auraient été intéressants car un simple calcul de moyenne pondérée par les fréquences aboutit à 2,35 et non 2,11. Or quand ce nombre grandit, la performance de l'éolienne diminue encore. L'étude paysagère, page 5, indique que les éoliennes « vont profiter des vents montants de la vallée (qui s'engouffrent entre deux boisements) et des grands vents du plateau ». Ces vents n'ont pas la même direction et d'après les spécialistes de l'éolien, cela crée des conditions qui amoindrissent les performances des éoliennes et augmentent leur usure. Même si notre région connaît des vents violents (et là, si les éoliennes ne tombent pas, elles se mettent en drapeau et ne produisent pas de courant), la moyenne des vitesses n'est pas grande. Nous reviendrons dans l'impact sonore, sur la direction dominante des vents, fautive, donnée à l'oral et dans cette étude.

## 4. L'impact sonore

### a) La nature des éoliennes

Toutes les éoliennes sont bruyantes, mais certaines plus que d'autres. Les promoteurs précisent qu'il ont choisi les éoliennes les moins bruyantes du marché. On peut en douter puisque le modèle retenu n'est pas doté d'un système à attaque directe. La nacelle contient un multiplicateur. Or les spécialistes des éoliennes décrivent ces éoliennes comme plus bruyantes, car, outre le frottement des pales contre l'air et le bruit caractéristique du passage des pales devant le mât, elles génèrent des bruits mécaniques supplémentaires et qui sont loin d'être négligeables.

### b) L'emploi du conditionnel et les erreurs de mesure

L'étude sonore a d'abord été effectuée sur un premier type d'éolienne, un peu moins bruyante que celles finalement retenues, ce qui ne facilite pas sa compréhension.

On peut noter systématiquement dans cette étude l'emploi du conditionnel, sans doute pour se couvrir en cas d'erreur, et quand même quelques indications sur certaines marges d'erreur. Par contre, aucun résultat n'est donné sous forme de fourchette.

Les sonomètres utilisés sont-ils adaptés la situation ?

Pas un mot n'est dit sur les infra-sons générés par les éoliennes.

### c) Le sens du vent

Page 21 de la pièce 1, il est dit que « Le projet se situe à l'extrémité nord-est de la commune ». C'est faux, il se situe à l'ouest sud-ouest de Mesnil-Réaume.

Toute l'étude d'impact sonore s'appuie sur un vent dominant de sud-sud-ouest (à l'oral, on nous a même dit sud). Cela simplifie la tâche, puisque dans ce cas, le bruit est emporté vers la plaine entre les villages de Baromesnil et de Mesnil-Réaume. La vérité est

tout autre : notre vent dominant est ouest sud-ouest. Les vents forts viennent du nord-ouest jusqu'au sud-ouest, en passant par l'ouest. Voir les documents de météo-France en annexe. D'ailleurs, les mesures du vent réalisées sur le site confirment ces faits. Les tableaux 12 et 13 de la page 32 de la pièce 1 confirment d'ailleurs bien cela (peut-être y-a-t-il tout au plus quelques différences, par rapport à la moyenne sur plusieurs années). Pourquoi ce mensonge ? L'étude sonore doit tenir compte du fait le vent dominant et les vents forts emporteront les bruits vers Mesnil-Réaume. Les document de l'ADEME indiquent qu'il faut tenir compte du sens du vent pour la propagation des sons. Même si la loi sur l'émergence de bruit n'est pas bien adaptée aux cas des éoliennes, il faut croire que les promoteurs s'attendent à ce qu'elle ne soit pas respectée, puisque dans les mesures compensatoires, page 84 de la pièce 1, ils prévoient déjà, après installation, de « diminuer un peu plus le niveau sonore (capitonnage des nacelles notamment) ; fonctionnement partiel pour certaines tranches horaires en fonction de l'anémomètre ». Joli programme en perspective. Devons-nous nous attendre à subir le même sort qu'à Goariva, près de Plougras, en Bretagne ? Nous pensons qu'en ce qui concerne l'impact sonore, l'émergence doit être **nulle** sur les lieux d'habitation. Il faut veiller tout particulièrement à prendre toutes les marges de sécurité nécessaires pour que les villages qui bénéficient d'un environnement sonore qui leur permet d'écouter le silence puisse le conserver. Une véritable loi de protection est à créer sur le sujet à propos des éoliennes. La lutte contre le bruit est d'actualité, elle doit concerner les aérogénérateurs.

### d) Quelques mesures

On peut se poser beaucoup de questions à propos du tableau de la pièce C, page 5 de Gamba acoustique. Le cas le plus défavorable montre une émergence de 1,3 dB(A) (dans la dernière case). Quelle serait l'émergence en tenant compte du vent qui entraînera les bruits vers les habitations ?

On doit se demander comment ont été calculés les L<sub>éol</sub> des tableaux des pages 4 et 5 de la pièce C. La simulation, sans tenir compte du sens du vent, sur le site de windpower.org donne pour une seule éolienne (en prenant la référence 110,6 dB(A) du tableau) des valeurs bien plus importantes : plus de 35 dB(A) jusqu'à 1500 m de cette seule éolienne. Inutile de faire un calcul pour être sûr dans ces conditions que l'émergence autorisée sera dépassée en beaucoup d'endroits habités. Avec deux éoliennes seulement, toujours sans tenir compte du sens du vent, en prenant 102,5 dB(A) qui est la plus faible valeur du tableau de la page 3, entre 900 m et 1500 m du centre des éoliennes, on obtient encore un bruit provenant de celles-ci compris entre 34 dB(A) et 30 dB(A). Voir les documents annexes. Les mesures d'émergence sont donc contestables.

On doit aussi se demander si les L<sub>rés</sub> sont correctes. Cette mesure tient compte d'un bruit généré par le vent, or il peut souffler à des vitesses différentes au niveau des maisons et au niveau des éoliennes. Prenons par exemple, la colonne, rue de la Heuze, la nuit. On ne comprend vraiment pas pourquoi ce L<sub>rés</sub> est supérieur à celui de Baromesnil ou à celui du lotissement de la vallée. Ce quartier est isolé et ses habitants sont conscients du calme qui y règne. Peut-être y avait-il, lors des mesures, des bruits parasites inhabituels. Quelle est l'erreur réelle sur ces mesures ? Nous avons vu de nous-mêmes, sur d'autres études, des moyennes de fond sonore de 26 dB(A), avec des vents de 5 à 6 m/s (l'étude montre une telle valeur à Sept-Meules, avec un vent de 4 m/s). C'est dire que l'on peut écouter et goûter le silence dans nos villages. Il faut préserver cette importante source de bien-vivre. Les diagrammes des pages 26 et suivantes montrent des valeurs assez dispersées. Supposons un instant que le L<sub>rés</sub>, rue de la Heuze, soit 30 dB(A) avec un vent de 6 m/s pour les éoliennes. Lamb devient alors 34,2 dB(A) :  $(\log(10^{3,0} + 10^{3,22})) = 3,425$  B(A)). L'émergence est alors de 4,2 dB(A), ce qui dépasse les limites autorisées par la loi actuelle. Les prévisions manquent de précision, n'ont pas de fourchettes, et d'ailleurs, pour éviter tout risque, les conclusions sont au conditionnel et ne concernent qu'un vent de sud-sud-ouest, qui n'est pas conforme à la réalité. Il ne faut pas oublier non plus que nos oreilles sont capables de distinguer des sons différents et on peut aussi craindre qu'avec le vieillissement, les éoliennes deviennent de plus en plus bruyantes.

## 5. L'impact visuel

### a) Les photomontages

Tous les photomontages de cette étude n'ont pas été présentés à la réunion d'information. Le fait que les éoliennes se fondent dans le ciel a été vivement critiqué. Voir de véritables éoliennes de 120 m de haut, à 500 m, à 1 km est beaucoup plus « parlant » que des photomontages. Il est aussi difficile de bien juger les dimensions. Il n'y a aucun montage qui permettrait de voir en même temps et les éoliennes et les maisons les plus proches. C'est normal, puisque dans ce cas, l'effet est vraiment négatif, surtout avec de vraies photos et encore plus dans la réalité.

### b) Les points noirs de l'étude paysagère

Page 6 de l'étude paysagère, on peut lire « Les cinq éoliennes à l'extrémité de parcelles en bande semblent cadrées par le bois de la Heuze et le boisement du mont de Mesnil-Réaume ». Vu du ciel, c'est en partie vrai, mais certainement pas vu des villages proches. La lumière du deuxième mât de mesure du vent (60 m de haut) est parfaitement visible aux alentours et n'est pas dissimulée par les écrans de verdure comme il est dit un peu plus loin. Le rotor serait, lui, à 80 m du sol.

L'étude n'échappe pas à la comparaison avec les moulins. Cette comparaison est très mal venue. A ce sujet, il suffit de lire l'article, en annexe, paru dans la revue écologique « *Combat et Nature* »

Malgré un parti pris favorable, l'étude est bien obligée, par exemple, de constater le gigantisme des monopodes qui contraste avec les maisons de Sept-Meules et recommande plusieurs fois des plantations. On peut douter de leur efficacité, mais cela signifie clairement que les vues, en l'état, mais avec des éoliennes, ont perdu tout leur intérêt.

Page 9, on découvre « Depuis la vallée, la perception des éoliennes est étonnante, elles surgissent des monts et des boisements. La végétation dense et abondante accentue leur émergence ». C'est loin d'aller dans le sens de la préservation du site et on a du mal à comprendre qu'une telle description puisse être jugée positivement. À la place de l'adjectif « étonnante », nous choisirions volontiers « choquante ».

Les maisons des entrées et sorties de villages sont jugées quelconques, ce qui est là révoltant pour les habitants concernés et sous entend que de ce fait, on peut les dénaturer avec des éoliennes, et qu'on ne le ferait pas avec des maisons plus « huppées ». Où est la justice sociale ?

L'étude prend en considération hangars et silo comme référence pour l'implantation du poste de livraison. Ce choix ne nous paraît pas judicieux et nous considérons que le silo est plutôt un ratage sur le plan esthétique, par rapport au paysage, et on tente actuellement de le cacher en partie par des haies. Page 79 de la pièce 1, on peut lire que ces « empreintes... (silos, lignes électriques...)... ne seront que renforcées par la présence d'éoliennes ». La phrase a l'air de dire : on peut gâcher le paysage, puisqu'il l'est déjà un peu. Mais les monopodes auront un impact beaucoup plus conséquent. Et, on peut espérer que les lignes électriques soient au contraire un jour enterrées. Ce serait une excellente initiative. Dans le même secteur pourtant, tout a été fait pour dissimuler, avec une bonne réussite, des réalisations de stations pour gérer l'eau domestique.

Quant à la « forme géométrique » dont parle l'étude, placez cinq points sur une feuille et vous obtiendrez à chaque fois une forme géométrique. Quel est son intérêt ? Les éoliennes ont juste été placées en bord de parcelles.

### c) Deux poids, deux mesures ?

En 1998, en remplacement d'une habitation sinistrée par le feu, la direction départementale de l'équipement a refusé le certificat d'urbanisme d'une parcelle de terrain pour incompatibilité avec la vocation des espaces naturels avoisinants (voir document de la DDE en annexe). Et, aujourd'hui, on pourrait dans cet espace naturel y ériger des éoliennes ?

Continuer dans le sens de la préservation de ce patrimoine paysager est dans la logique des décisions passées.

#### **d) La richesse de la région**

De plus, l'Yères est un site retenu au titre de la loi paysage de janvier 1993 et est un site Natura 2000 (FR 2300137) et St-Martin possède une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager. Son église du XVI<sup>e</sup> siècle est classée Monument Historique. Le site Gallo-Romain du Bois l'Abbé qui domine tout le plateau, déjà très intéressant, espère une mise en valeur plus importante encore dans les années à venir. Notre plateau possède de nombreux sites archéologiques non exploités. Il nous paraît plus judicieux de préserver cet ensemble particulièrement riche (Natura 2000, les deux ZNIEFF et notre plateau qui les relie) et, au lieu de le dénaturer par des éoliennes gigantesques, de continuer de le mettre en valeur, d'autant plus que la ville d'Eu toute proche, bien que petite est la deuxième ville du département quant à son patrimoine. Il ne faut pas oublier non plus les deux stations balnéaires sœurs Mers et Le Tréport. La baignade, la plaisance, la restauration, la culture, le patrimoine, la forêt, les vallées (Yères et Bresle), les randonnées pédestres, équestres, ... (chemins de randonnées et chemin vert du Petit-Caux), la richesse faunistique et floristique se côtoient dans un paysage qui n'est presque pas dénaturé (cela est d'ailleurs indiqué dans l'étude). Il est de notre devoir de le préserver. Cela est bien sûr valable pour les autres projets d'implantations d'aérogénérateurs de la région.

## **6. La faune**

Notre plateau fait la transition entre la forêt d'Eu (ZNIEFF de type II, n° 21) de grand intérêt floristique et faunistique et le bassin de l'Yères (ZNIEFF de type II, n° 31) qui est très riche sur le plan floristique et faunistique. On y observe des oiseaux peu fréquents et remarquables : martin pêcheur, cigogne blanche en migration, milan noir en migration, faucon hoberau, faucon crécerelle, buse variable, courlis cendré, chouette chevêche, chouettes hulotte et effraie, serin cini, busard Saint-Martin, fauvette aquatique, bergeronnette flavéole (l'effectif national est réduit, entre 3000 et 7000 couples répartis essentiellement entre Bretagne et Normandie), bondrée apivore, pluvier doré en période inter nuptiale, perdrix grise (espèce sédentaire en fort déclin), caille des blés, vanneau huppé, hirondelle de cheminée ... La plupart de ces espèces sont protégées à l'échelon national. Il est fréquent de voir des rapaces chasser sur les plaines du plateau, là où les éoliennes doivent être implantées. De plus, contrairement à qu'affirme l'étude d'impact, des cartes révèlent qu'un couloir migratoire important existe dans notre région (voir la carte des zones importantes pour la conservation des oiseaux –ZICO- et voies de migration sur le bassin de Seine-Normandie, extraite de la plaquette de l'AESN –Agence de l'Eau Seine-Normandie (<http://www.ars-medias.com/AESN/ZICO.html>)-). La vitesse de rotation des pales dépend du vent (de 8,5 à 20 tours par min). Ce qui entraîne pour une éolienne, comme celles prévues, une vitesse linéaire en bout de pale comprise entre 130 km/h et 300 km/h. Les pales balayent un disque de 82 m de diamètre !

Des études contradictoires existent à propos des collisions des oiseaux avec les éoliennes. Les rapaces sont les plus vulnérables, cela est admis. Alors, dans un lieu aussi riche que le nôtre, il serait vraiment regrettable de prendre des risques à leur sujet. « Les oiseaux passeront sous les pales », « Ils éviteront les pales et le mât », « Ils iront loger ailleurs », voilà les arguments oraux ou écrits des promoteurs. Qu'en sera-t-il vraiment ? Le problème existe car l'étude de Mesnil-Réaume se pose des questions (forme des éoliennes, couleur, éclairage des éoliennes la nuit, disposition...) pour tenter de limiter l'impact sur l'avifaune et arrive à l'idée, page 68, que « Néanmoins, il est nécessaire de mener une étude ornithologique visant à vérifier l'impact réel des éoliennes. Ceci permettrait :

- d'étudier la mortalité induite pour l'avifaune,
- de modifier éventuellement les paramètres susceptibles d'être dangereux,

- d'apporter des informations aux implantations futures. »

Nous sommes bien d'accord pour qu'il y ait des études sérieuses de menées, d'autant plus que la taille des éoliennes ne cesse d'augmenter, mais pas pour que le site de Mesnil-Réaume serve de cobaye pour ce type d'éolienne ! Ne pas ériger d'éolienne est la solution la plus sûre. Page 69, il est rappelé que « des espèces de fort intérêt patrimonial ont déjà été observées en migration », et un peu plus loin, que « par vent moyen de face (Sud-Ouest), les vols se répartissent sur plus de hauteur. L'altitude varie alors de moins de 20 m à plus de 100 m. ». Les pales des éoliennes vont couvrir un disque de 82 m de diamètre de diamètre, de 39 m à 121 m du sol (avec 10 m de dénivelé entre les éoliennes). De plus, encadrant le site se trouvent des bois (ceux de la ZNIEFF du bassin de l'Yères) et de grands arbres remarquables (à Baromesnil, voir l'étude paysagère). Page 70, il est même dit que « Les espèces forestières doivent effectuer des mouvements locaux réguliers entre les secteurs boisés bordant le site ». Il suffit de regarder une carte pour en être convaincu. Ces bois font partie de la ZNIEFF du bassin de l'Yères. Les promoteurs eux parlent au conditionnel dans la conclusion (fin de la page 70) et on perçoit qu'ils aimeraient prouver l'absence, contre toutes les observations effectuées, de ce riche patrimoine ornithologique. Page 71, ils condescendent à dire « D'un point de vue ornithologique, il nous est donc, dans l'état actuel des connaissances, impossible de donner un avis sur les risques que présenteraient des éoliennes dans cette partie du département ». Pourquoi n'ont-ils pas abandonné le projet, uniquement à cause de ce point ?

## 7. Questions diverses supplémentaires

### a) **Sur l'étude en général**

L'étude, qui n'a pas été véritablement commentée le jour de la réunion publique de Mesnil-Réaume, est assez volumineuse, mais les liens entre les différentes informations ou leurs conséquences ne sont pas toujours énoncées (par exemple le rendement de l'éolienne en fonction des vents relevés). Que viennent faire la Vimeuse et le Translay à certains moments ? Est-ce un mélange avec une autre étude dans le Vimeu ? Les informations sur un même sujet sont parfois très éloignées les unes des autres. Est-ce pour décourager le lecteur et lui faire perdre le fil ? Au sujet du tourisme, suivant les pages, les éoliennes sont considérées comme un élément positif (ce dont on peut douter, voir le document de la revue « *Combat-Nature* »), à d'autres il est signalé que cet aspect ne sera pas développé à Mesnil-Réaume. Quelques phrases manquent de clarté, par exemple : « les 5 éoliennes ne sont pas alignées et sont quasiment perpendiculaires au sens du vent dominant ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Ne se gêneraient-elles pas plutôt les unes les autres, compte tenu du véritable sens des vents dominants et de leur disposition hétéroclite ? Vite, construire les éoliennes et peu importe les problèmes abordés et sommairement balayés, ou carrément escamotés par l'enquête, voilà la fâcheuse impression qui se dégage à la lecture du document pour beaucoup de gens de nos villages, révoltés par de telles pratiques.

### b) **La terre des fondations**

Qu'est-il prévu d'en faire ? Rien n'est dit

### c) **Le tarif de rachat**

Page 75, il est bien précisé que l'énergie éolienne est concurrentielle par rapport aux autres sources, chiffres à l'appui. Il est donc temps de modifier l'arrêté Cochet. D'ailleurs, un courrier récent que le député Hervé Morin nous a adressé va dans ce sens. Il propose des alternatives comme la géothermie, nous indique qu'il faut préserver les paysages et précise qu'il faut « baisser le prix de rachat de l'énergie » éolienne.

### d) **Radiocommunications**

Le problème est en partie escamoté par l'étude. Des solutions existent, paraît-il. Des problèmes aussi, en Bretagne, à Plouarzel, à tel point que des projets sont bloqués à cause cela.

## e) **La dévaluation des habitations**

Ce point ne doit pas être négligé et a été abordé dans notre critique générale de l'éolien massif. Les maisons construites en milieu rural perdraient des qualités qu'elles possèdent. Différents notaires de la région ont confirmé cette dévaluation auprès des personnes qui ont fait estimer leur maison. L'état doit veiller à la préservation de la qualité de vie, y compris à la campagne. L'environnement est un critère qui entre en ligne de compte dans une estimation de maison. Et le rôle de l'État est de protéger les biens de chaque citoyen.

## f) **L'extension des villages**

Il y a un peu moins d'habitants dans quelques villages qu'auparavant, mais le nombre de maisons augmente, car de plus en plus de personnes sont attirées par la vie dans la nature. Des projets d'extension (pas forcément aboutis) existent, notamment à Mesnil-Réaume. Pourront-ils se concrétiser ? Comment envisager par exemple, dans un quartier très calme comme celui de la rue de la Heuze, de continuer son extension puisqu'il est très proche des éoliennes prévues et que la vue sur celles-ci serait directe ?

## g) **La sécurité**

Que sait-on de l'influence des infra-sons sur la santé ?

Pour éviter les projections de glace, il existe des éoliennes avec pales chauffantes. Les promoteurs n'ont jamais voulu dire lors de la réunion comment étaient celles prévues. Après réunion, l'un d'eux a fini par préciser qu'elles ne l'étaient pas.

Les feux à éclat prévus jour et nuit apporteront une gêne importante (pollution lumineuse, perturbation de la conduite automobile). Il faut réfléchir à ce problème grave.

Des bris d'éoliennes ont déjà eu lieu en France (malgré leur petit nombre), à l'étranger aussi. Des incendies sont aussi à déplorer (et il y a beaucoup d'huile à l'intérieur d'une éolienne). La circulaire Bachelot de février 2004 prévoit de limiter l'accès aux ouvrages et de créer des périmètres fermés. Quelles limitations exactes faudra-t-il réellement mettre en place ? Ces éoliennes titanesques pourront-elles cohabiter sans risque avec des chemins de randonnées, la chasse, la culture, une aire de pique-nique (comme c'est le cas à Mesnil-Réaume), la proximité des routes ? Elles ne peuvent déjà pas être situées près d'une ligne à très haute tension.

## 8. **Annexes (voir pages suivantes)**

- a) **Roses des vents en France**
- b) **Vents dominants dans notre région**
- c) **Propagation des bruits sur [windpower.org](http://windpower.org)**
- d) **Comparer éoliennes et moulins**
- e) **Document de la DDE**

Pour les membres de VDCsurPC,  
le président François Mary